

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE
SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2021**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombres d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et des actifs nets au 31 mars 2021, au 31 mars 2020 et au 1er avril 2019. Nous avons exprimé par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

L'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grape RDL Drummondville inc.¹

Drummondville
Le 17 juillet 2021

¹ Par Marie-France Lambert, CPA auditrice, CA

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars**

	2021	2020
		(non audité)
PRODUITS (annexe A)	374 542 \$	320 896 \$
CHARGES		
Stocks au début	5 497	4 777
Achats	22 444	60 754
Stocks à la fin	(11 589)	(5 497)
Salaires et charges sociales	80 628	72 642
Aide aux clubs	18 531	500
Assurances	398	1 914
Commissions	13 121	21 259
Communications	1 686	3 186
Créances douteuses (recouvrées)	(136)	300
Dépenses des tournois	93	88 660
Fournitures de bureau	4 313	7 011
Frais bancaires	597	853
Frais de déplacements	1 191	9 464
Frais de réunions	51	2 399
Location de salles	135	1 015
Représentation	1 702	7 625
Services professionnels	16 668	25 924
Taxes et permis	36	34
Autres	2 830	472
	158 196	303 292
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	216 346 \$	17 604 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Affectation interne (note 3)	Non affecté	2021 Total	2020 Total (non audité)
SOLDE AU DÉBUT	29 420 \$	148 837 \$	178 257 \$	160 653 \$
Excédent des produits sur les charges	40	216 306	216 346	17 604
SOLDE À LA FIN	29 460 \$	365 143 \$	394 603 \$	178 257 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Situation financière

Au 31 mars

2021

2020

(non audité)

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	382 784 \$	256 441 \$
Débiteurs (note 4)	11 098	11 368
Subventions d'appariement des dons (note 5)	27 316	-
Stocks	11 589	5 497
	432 787 \$	273 306 \$

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**


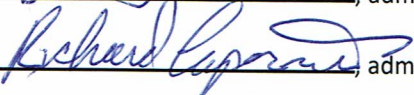
Créditeurs (note 6)	6 444 \$	9 209 \$
Dépôts sur prêts de matériel	740	840
Apports reportés (note 7)	1 000	85 000
	8 184	95 049

DETTE À LONG TERME (note 8)**30 000**

-

38 184**95 049****ACTIF NET****ACTIF NET AFFECTÉ****29 460****29 420****ACTIF NET NON AFFECTÉ****365 143****148 837****394 603****178 257****432 787 \$****273 306 \$**

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur
_____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars**

	2021	2020 (non audité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	216 346 \$	17 604 \$
Ajustement pour :		
Aide gouvernementale	(10 000)	-
	206 346	17 604
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	270	11 507
Stocks	(6 092)	(720)
Subventions d'appariement des dons	(27 316)	-
Créditeurs	(2 765)	3 642
Dépôts sur prêts de matériel	(100)	100
Apports reportés	(84 000)	-
	86 343	32 133
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	40 000	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	126 343	32 133
TRÉSORERIE AU DÉBUT	256 441	224 308
TRÉSORERIE À LA FIN	382 784 \$	256 441 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir le jeu de scrabble, regrouper les clubs de scrabble francophone et de recruter les jeunes en milieu scolaire afin d'assurer la relève.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaises créances, la valeur nette de réalisation des stocks et la dépréciation des actifs financiers.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits provenant des cotisations sont constatés dans la période couverte par ces produits.

Autres produits

Les revenus provenant de ventes, homologation de clubs, redevances spéciales SIMM, ainsi que les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les biens ou services ont été livrés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant de championnats du monde et tournois sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a eu lieu et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs et des subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de ses créditeurs, de ses dépôts sur prêts de matériel et de ses fonds d'aide.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021

3. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant de 29 420 \$ de l'actif net non affecté dont 6 509 \$ pour le Fonds d'aide aux clubs et 22 911 \$ au Fonds jeunes.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

	2021	2020
Clients	211 \$	2 570 \$
Provision pour créances douteuses	-	(300)
Avances pour tournois	9 809	7 833
	10 020	10 103
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	1 078	1 265
	11 098 \$	11 368 \$

5. SUBVENTIONS D'APPARIEMENT DES DONS

L'organisme a souscrit au cours de l'exercice 2021 au programme Placements sport et loisirs lui permettant de recevoir une subvention de contrepartie versée par le Regroupement loisir et sport du Québec.

Dans le cadre du programme, au 31 mars 2021, un montant de 10 176 \$ est détenu dans un Fonds de dotation au nom de l'organisme pour un minimum de 10 ans. L'organisme pourra avoir accès à ce Fonds de dotation à compter de 2031.

6. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs	634 \$	3 754 \$
Salaires et vacances	5 068	4 506
Retenues à la source et charges sociales	742	949
	6 444 \$	9 209 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Notes complémentaires

Au 31 mars 2021

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	85 000 \$	85 000 \$
Plus : Montant reçu	1 000	81 850
	86 000	166 850
Moins : Montant constaté à titre de produits	85 000	81 850
Solde à la fin	1 000 \$	85 000 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt de 40 000 \$, déduction faite d'une aide gouvernementale de 10 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2022, garanti par le gouvernement fédéral	30 000 \$	- \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	- \$
2023	30 000 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2021	2020
		(non audité)
ANNEXE A - PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Canada	24 896 \$	-
Subvention du Ministère de l'Éducation du Québec	303 915	81 850
Cotisations	15 595	46 620
Dons	13 044	-
Homologation de clubs	164	12 907
Intérêts	416	1 213
Redevances spéciales SIMM	116	764
Tournois	116	102 545
Ventes de produits	15 024	70 488
Autres	1 256	4 509
	374 542 \$	320 896 \$